

11 juin 2023

Bonjour Monsieur Fouquin,

En 2020, vous n'aviez pas répondu aux questions posées par la Liste Santé Environnement au sujet des pesticides utilisés par la Secobra.

Je suis Conseillère Municipale à Maule et nous allons devoir voter au Conseil sur les conditions de votre demande de déplacement des chemins appartenant à la commune.

Afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause, je souhaite que vous répondiez cette fois-ci, précisément et par écrit, à des questions sur vos pratiques d'exploitant et vos utilisations de pesticides. En effet, la partie habitée de Maule est située sous les vents dominants d'ouest qui balayent les terres que vous exploitez, 6000 personnes respirent cet air.

Il est désormais établi que vous utilisez des pesticides de synthèse, tant sur vos 240 ha en "grande culture", que sur vos 63 ha de parcelles d'essais de recherche.

Nos questions portant sur la totalité des terres que vous exploitez, le cas échéant celles que vous exploitez via vos multiplicateurs sur notre commune, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer votre relevé parcellaire d'exploitation de la MSA.

Questions :

1) Utilisez-vous des fongicides dont le mode de fonctionnement est d'inhiber le fonctionnement de l'enzyme succinate déshydrogénase (SDHI) ?

2) Les plantations faites avec des résines pesticides enrobant les semences, génèrent des nuages de poussières chargés en pesticides lors des semis et laissent subsister des résidus encore actifs de ces résines pendant très longtemps dans les sols et l'environnement (notamment présents dans les poussières soulevées lors des récoltes). Comment procédez-vous pour éviter cette persistance et leur dispersion sur la commune ? Avez-vous mesuré le pourcentage des résidus subsistants et leur dispersion dans l'environnement ?

3) D'une manière générale, comment gérez-vous les phénomènes de revolatilisation des pesticides après épandage, (problème largement documenté depuis longtemps), phénomènes qui ne disparaissent pas totalement avec des adjuvants "collants" ajoutés à certains pesticides ?

4) Votre clientèle à l'international ne vous entraîne-t-elle pas à proposer, et donc à tester et élaborer à Maule, des semences enrobées avec des substances actives interdites, ou non-autorisées en France, mais autorisées dans de nombreux pays (Argentine, Brésil, Afrique, ou autre), comme revendique le droit de le faire l'UIPP/ Phyteis (l'Union des Industries de la Protection des Plantes) ?

5 -1) Vous avez récemment acquis un fond génétique :

- le destinez-vous à des hybrides F1 ou à des PGM (plantes génétiquement modifiées) ?

Si vous désirez en faire des OGM (non autorisés en agriculture biologique), quelles sont la ou les techniques que vous envisagez ou avez déjà mises en œuvre (transgénèse ? Mutagenèse ? Cisgénèse ?...). Comment comptez-vous vous conformer aux obligations réglementaires d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux (modifications génétiques non intentionnelles, transfert de gènes par les bactéries du sol, etc.), de traçabilité, d'étiquetage ? Comptez-vous déclarer la technique génétique réelle que vous aurez utilisée pour réaliser votre OGM, pour l'inscription au catalogue en vue de le commercialiser ?

5 -2) Si vous utilisez la mutagenèse in vitro pour créer un orge GM - ou un blé GM - résistant à un herbicide, de quel(s) herbicide(s) s'agira-t-il ?

6) Votre stock de pesticides comprend-il encore des pesticides qui ne sont plus autorisés en France ? Si oui, lesquels ?

7) Des Maulois nous ont rapporté un non respect des CIPAN en hiver sur le plateau. Qu'en est-il des parcelles que vous exploitez ?

8) Vous déclarez que de très importantes sociétés étrangères sont entrées au capital de la Secobra. Louez-vous ou prêtez-vous des terres à des firmes françaises ou étrangères pour y tester des pesticides expérimentaux ? La parcelle A 419, située à proximité de Clos Noyon, que vous avez acquise en 2007, a-t-elle été utilisée pour réaliser de la recherche sur des pesticides expérimentaux ?

Vous trouverez peut-être ces questions intrusives, mais les Maulois ont le malheur d'habiter sous le vent de la partie agricole de la commune ; et ils n'ont quand même pas la naïveté de croire que les produits collent à la terre et pénètrent instantanément dans les sols : des analyses dans leurs corps leur confirment qu'ils sont bel et bien exposés à des cocktails de pesticides, dont plusieurs perturbateurs endocriniens et d'autres CMR probables (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)..

Afin d'améliorer la qualité de l'air que respirent ces 6.000 personnes, dont certaines vulnérables (2 écoles élémentaires, 1 collège, 1 lycée, des crèches, des établissements pour personnes handicapées ou affaiblies...). plusieurs conseillers municipaux souhaitent, qu'en échange du déplacement de nos chemins, vous établissiez et conserviez pérenne une haie haute, dense et persistante (le meilleur moyen selon le Ministère de l'agriculture pour limiter l'export des différents intrants hors des exploitations), en limite Est de toutes les parcelles que vous exploitez.

Pour protéger plus rapidement la population, ce linéaire de haies serait doublé de filets anti-dérive de couleur verte, tant que les sujets plantés seront trop jeunes pour être protecteurs.

Nous ne vous fermons pas la porte, nous ne nous opposons pas au déplacement de nos chemins. Mais nous estimons que, situés comme vous l'êtes, vous devez enfin mettre en œuvre un système pertinent pour protéger la santé des habitants.

Dans cette perspective, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous proposer la liste des parcelles que vous exploitez qui vous semblent les plus efficaces pour établir ce rempart végétal.

Salutations distinguées.

Aline READ
Conseillère municipale